

C. IPC 306
01

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur d'inviter les membres et observateurs à se faire représenter à la cinquante-cinquième session du Comité d'experts institué en vertu de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets (CIB), qui se tiendra à Genève, au siège de l'OMPI, du lundi 11 mars (10 heures) au mercredi 13 mars 2023 (17 h 30) (heure d'Europe centrale).

Le projet d'ordre du jour (document IPC/CE/55/1 Prov.) et d'autres documents de travail peuvent être consultés sur le forum électronique à l'adresse <https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr>, sous le projet CE 559 ainsi que sur le site Web de l'OMPI à l'adresse : https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80913. Des documents de travail supplémentaires seront publiés sur le site Web de l'OMPI en temps utile, et des avis annonçant la mise à disposition de ces nouveaux documents seront transmis périodiquement.

L'interprétation simultanée sera assurée en français et en anglais.

La cinquante-cinquième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC se tiendra sous forme hybride.

Les délégués désignés pour participer sur place ou à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne sont priés de s'enregistrer d'ici au 28 février 2024 en utilisant le lien https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?registration_id=537.

Compte tenu des dispositions d'appui technique et de prise en charge des délégués nécessaires à leur participation à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement les délais d'enregistrement. Les délégués enregistrés participant à distance seront contactés individuellement au sujet des modalités techniques. Un guide d'utilisation de la plateforme de participation à distance est disponible à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/virtual_meetings/index.html.

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation du ou des représentants.

Toute question supplémentaire concernant cette réunion peut être adressée au Secrétariat de l'OMPI à l'adresse suivante : ipc.mail@wipo.int.

Le 22 décembre 2023

KN